



MESURE 12

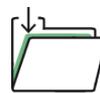
Maîtriser les pratiques récréatives dans les espaces naturels



Long terme



En lien avec le Plan de Parc



Mesures 1, 2, 3, 9, 10, 22, 23, 24, 28, 29, 30 et 32

La qualité et la diversité des milieux naturels du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine offre un très large choix d'activités : chasse, randonnée, cueillette de champignons, pêche... Ces pratiques de pleine nature suscitent l'intérêt du public et connaissent une forte expansion depuis quelques années. De loisirs ou de tourisme, elles créent une valeur ajoutée en termes d'image et de retombées économiques directes ou indirectes pour le territoire.

Pourtant, la force d'attraction de ces espaces peut devenir une menace pour les écosystèmes que ce soit à travers des pratiques locales ou touristiques, individuelles ou organisées, terrestres, aquatiques ou aériennes. Les rassemblements humains lors d'évènements, sportifs ou culturels, interrogent également quant aux impacts créés sur les espaces qu'ils investissent et à la capacité collective de les maîtriser. Enfin, la pratique d'activités de loisirs motorisées dans les espaces naturels s'avère un point d'attention particulier puisqu'étant à l'origine d'atteintes à la protection de l'environnement mais également de dégradation de chemins, de problèmes de sécurité et de conflits d'usages. Par ailleurs, l'encadrement de ces pratiques se justifie plus que jamais, dans un contexte de changement climatique, avec notamment l'augmentation des risques d'incendie de forêt.

C'est pourquoi, les pratiques de loisirs en espace naturel doivent s'accompagner d'une réflexion autour de leurs impacts effectifs ou potentiels, ponctuels ou cumulatifs. Cette réflexion est déjà en cours depuis plusieurs années au sein du Parc, particulièrement sur l'encadrement des activités nautiques et de loisirs motorisés. Il a ainsi mené un solide travail de documentation, information et sensibilisation des décideurs, prestataires et visiteurs sur les impacts de ces pratiques, les règlements ou dispositions existants pour les encadrer et les bons gestes à adopter.

S'il convient de poursuivre ces actions, dont les retombées positives se renforcent avec le temps, il est aussi nécessaire d'élargir la réflexion aux autres activités, actuelles ou à venir, pratiquées en espace naturel : VTT électrique en forêt, gyropode, canoë, trail, paddle en rivière et sur la Loire, montgolfière...

La gestion des espaces naturels avec leurs pratiques associées est donc confrontée à la difficile articulation entre protection, préservation et valorisation, dans des contextes souvent contraints. Cette recherche d'équilibre est au cœur des réflexions du Parc et de ses partenaires, notamment les services de l'État et des Départements. Ils sont soucieux de contribuer au travail engagé par les collectivités pour développer des activités en apportant leur expertise sur les impacts potentiels et modalités de gestion à mettre en œuvre : surfréquentation, dérangement d'espèces, cohabitation des usages, dégradation de chemins, sécurité du public...

| Pour le territoire

 **Enjeux**

- Intégrité écologique et paysagère du site Val de Loire UNESCO.
- Fonctionnalité et intégrité des écosystèmes.
- Attachement et soin des hommes envers la nature.
- Résilience et adaptation des activités humaines.
- Développement économique et social.
- Bien-être et santé publique.
- Qualité du cadre de vie.

 **Objectifs opérationnels**

- Protéger les espaces naturels et les paysages.
- Encadrer la fréquentation.
- Informer/sensibiliser sur la réglementation en vigueur.
- S'assurer de son application et faire respecter les zones d'exclusions existantes.
- Favoriser la connaissance mutuelle et la cohabitation des pratiques.
- Coconstruire un cadre acceptable pour les pratiques dans les espaces naturels en cohérence avec les Plans départementaux des espaces sites et itinéraires (PDESI) et des Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

 **Traductions relatives au plan du Parc**

L'ensemble du territoire est concerné par les fréquentations récréatives. Cependant, certains espaces naturels remarquables sont plus sensibles. Les traductions de la mesure 10 s'y appliquent donc plus particulièrement.

Recommandations pour les Réservoirs de biodiversité prioritaires (RBP et RBS)

Priorité y est donnée pour mener des études spécifiques de sensibilité et engager le cas échéant des démarches réglementaires d'encadrement des pratiques.



Tout acteur impliqué dans un projet aura avantage à prendre l'attache du Parc le plus en amont possible de ce projet (cf mesure 30).

 **Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions**

Connaître (cf. mesure 1)

Inventaire des zones sensibles aux pratiques terrestres, nautiques, aériennes et évènementielles.

Veille sur la réglementation et la jurisprudence associées à l'encadrement des pratiques dans les espaces naturels.

Veille sur l'évolution des pratiques et leurs impacts, effectifs ou potentiels, ponctuels ou cumulatifs, dans les espaces naturels.

Partager (cf. mesure 2)

Information et conseil auprès des élus, associations, prestataires d'activités, revendeurs de matériels et usagers sur les patrimoines à préserver, la réglementation, les bons gestes à adopter et les modalités de maîtrise de ces pratiques : poursuite de la diffusion des documents actualisés d'informations - livret « Les bonnes pratiques des activités nautiques sur la Loire et la Vienne » - fiches canoë-kayak - dépliant « Arrêté de protection de biotope » - livret « La circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels »...

Sensibilisation des prestataires d'activités terrestres, nautiques, aériennes ou autres à leurs impacts potentiels et aux bonnes pratiques de prévention : organisation de rencontres et échanges en direct ; réalisation de campagnes d'information sur les actualités utiles et les principales recommandations ou obligations...

Sensibilisation des organisateurs d'événements en espaces naturels : réalisation et diffusion d'une synthèse de la législation et réglementation en vigueur explicitant les démarches à entreprendre ; informations et recommandations utiles pour réaliser une écomanifestation.

Formation des élus, associations, prestataires d'activités et revendeurs de matériels : animation de formations de terrain pour découvrir les richesses des espaces naturels et mieux s'approprier les enjeux de préservation.

Faire ensemble

Animation d'une commission de travail interdépartementale sur les pratiques de loisirs et tourisme dans les espaces naturels : bilan sur les impacts des pratiques existantes ; veille prospective sur le développement de nouvelles formes de pratiques, leurs besoins et impacts potentiels ; clarification de points de réglementation et mise en cohérence si besoin ; définition de stratégies concertées ou communes ; co-construction de projets d'accompagnement pour développer et/ou encadrer des pratiques ; travail sur la définition et l'acceptation de la « capacité de charge » des espaces naturels emblématiques.

Collaboration avec les services de l'État et gestionnaires de sites naturels pour encadrer les pratiques de loisirs aériens : étude de la législation et réglementation en vigueur ; analyse des pratiques ; recueil d'initiatives d'encadrement mises en place au sein d'espaces naturels ; développement de stratégies d'information/sensibilisation adaptées à chaque public concerné.

Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » auprès des prestataires d'activités de loisirs et/ou de tourisme engagés pour la préservation des espaces naturels et l'accueil du public : inventaire et contact des prestataires ; co-redaction avec les prestataires et partenaires de cahiers des charges ; réalisation d'audits ; apports de conseils dans le cadre d'une démarche de progression ; propositions de formations ; conception et diffusion d'outils de promotion.

Conseil et accompagnement de projets vertueux de développement, publics ou privés, d'activités de loisirs et/ou de tourisme dans les espaces naturels.

Aide technique aux collectivités dans leur maîtrise d'activités de loisirs et/ou de tourisme dans les espaces naturels.

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Être le partenaire technique et/ou financier du Parc dans sa politique de gestion/développement de pratiques d'activités de pleine nature.
- Accompagner dès l'amont des projets l'expérimentation de nouvelles formes d'activités, de tourisme expérientiel en milieu naturel et le tourisme de l'art de vivre ensemble (slow tourisme (cf. mesure 22)).

État.

- Veiller à l'application des dispositions réglementaires en matière de pratiques sportives et de loisirs.
- Mettre en place une veille sur les évolutions des pratiques d'activités de pleine nature et évaluer leurs impacts.
- Informer le Parc sur les évolutions réglementaires et les adaptations locales liées aux pratiques d'activités de pleine nature.

Départements.

- Être vigilant sur la compatibilité des activités récréatives avec les enjeux des milieux naturels.
- Contribuer au développement maîtrisé des sports de nature dans le cadre de leur PDESI et de leur PDIPR.

EPCI et communes.

- Participer à la gestion des pratiques d'activités de pleine nature.
- Être vigilant sur la compatibilité des activités récréatives avec les enjeux des milieux naturels.

Partenaires potentiels

Agence départementale du tourisme de Touraine et Groupement d'intérêt public tourisme de l'Anjou

Associations de protection et/ou valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers

Bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional »

Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF)

Fédérations et associations sportives et de loisirs

Magasins de vente de matériels d'activités de loisirs et/ou de tourisme en espace naturel

Office Français pour la biodiversité

Offices de Tourisme

Organisateurs d'événements en espace naturel

Prestataires d'activités de loisirs et/ou de tourisme en espace naturel

Prestataires touristiques autres

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

//// Bénéficiaires potentiels

Le monde du vivant et les paysages du Val de Loire UNESCO sont préservés et valorisés.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur des stratégies concertées de développement et de maîtrise des pratiques dans les espaces naturels. Elles sont conseillées et accompagnées dans leurs projets, voire soutenues financièrement.

Les prestataires d'activités de loisirs et/ou de tourisme participent à la définition de stratégies concertées de développement et de maîtrise des pratiques dans les espaces naturels du territoire. Ils sont conseillés dans leurs projets. S'ils sont engagés pour la préservation des espaces naturels et l'accueil du public, leur offre est valorisée.

Les Fédérations et associations sportives ou de loisirs participent à la définition de stratégies concertées de développement et de maîtrise des pratiques dans les espaces naturels du territoire. Elles sont conseillées dans leurs projets. Pour leur pratique, elles bénéficient de sites de qualité, en toute sécurité.

Les partenaires institutionnels du tourisme peuvent s'appuyer sur des stratégies concertées de développement et de maîtrise des pratiques dans les espaces naturels. Ils sont conseillés dans leurs projets.

Les habitants et visiteurs bénéficient d'espaces naturels de qualité, en toute sécurité. Ils profitent d'outils de médiation pour se sensibiliser aux richesses de ces espaces naturels. De par leurs bonnes pratiques, ils participent activement à l'intégrité des écosystèmes.

//// Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre de collectivités concernées partenaires de l'action.
- Nombre et profils des prestataires sensibilisés.
- Nombre de prestataires d'activités de loisirs et/ou de tourisme en espace naturel bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional.